

**AGRICULTURE OU FORÊT : L'USAGE DES TERRES ÉVOLUE EN PROFONDEUR**  
**Séance publique du 20 mai 2026**

---

**INTRODUCTION**

par **Hervé LEJEUNE**  
**CGAAER**

La question de l'usage effectif des terres agricoles est un sujet insuffisamment étudié en France. Terres abandonnées, terres en friches, terres délaissées,... quelque soient les mots utilisés, la réalité est difficile à cerner.

Le rapport du CGAAER de 2023 sur les terres abandonnées a permis de mieux cerner cette réalité, ses causes et les enjeux qui sont liés à l'important abandon des terres agricoles ces dernières années. Selon les données disponibles sur l'évolution des terres agricoles, 20 000 à 40 000 ha de terres agricoles seraient abandonnées chaque année alors que les données forestières laissent supposer qu'il s'agit plutôt de 100 000 ha hors artificialisation...Aujourd'hui, selon les données des notaires, 10 % de la SAU française n'est plus exploitée.

La dégradation de la situation agricole et des revenus des agriculteurs est la principale cause des abandons des terres agricoles qui concernent principalement des zones d'élevage (Marchés de l'Est et de Limousin, Sud du Massif central, Vallée du Rhône, Alpes du Sud, Montagne et Piémont pyrénéens).

L'importance des surfaces agricoles abandonnées doit nous interroger sur la pertinence de politiques foncières agricoles mises en place il y a plus de 60 ans, sur les règles de gestion du foncier et les arbitrages entre souveraineté alimentaire et biodiversité, sur les systèmes d'élevage traditionnel et sur les usages possibles des terres délaissées (agrivoltaïsme, forêts, ...).